

COMMUNIQUE



Le 21 février 2020 à 11h00

Signature à l'unanimité d'un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes chez Eurotunnel

Eurotunnel et ses trois organisations syndicales représentatives en France, CFE-CGC, CGT et FO, ont signé un accord portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet accord réaffirme la volonté de l'entreprise d'inscrire dans la durée les engagements en faveur de la mixité et l'égalité. Il repose sur quatre axes principaux.

Le recrutement et mixité dans l'emploi

- Former et sensibiliser les personnes en charge du recrutement sur la non-discrimination à l'embauche ;
- Former et sensibiliser les acteurs clés dans le processus de recrutement ;
- Modifier la perception de certains métiers en insistant sur les représentations féminines de ces métiers auprès des salarié(e)s ;
- Mener des actions contribuant à limiter les déséquilibres femmes-hommes dans des métiers à faible mixité.

Les initiatives auprès des populations scolaires

- Développer les relations écoles avec les partenaires emploi et universités ;
- Maintenir les initiatives mises en œuvre en faveur de la mixité.

L'égalité salariale

- Mise en avant la volonté de l'entreprise à améliorer la mixité des postes à responsabilités ;
- Egalité salariale tant à l'embauche que tout au long de la carrière de la collaboratrice ou du collaborateur ;
- Maintien et évolution de la rémunération brute pendant le congé maternité.

Les conditions de travail et vie de famille

- Proposition d'un accompagnement des salariées pendant leur grossesse ;
- Maintien de la rémunération brute lors du congé paternité.